

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Rapprochement des services
 de l'OTR du contribuable :
**Lancement des travaux de
 construction du bâtiment
 des Impôts de Bassar** P.4

CIVISME
**LES INCOMPATIBILITÉS
 ET INTERDICTIONS DANS
 LE SECTEUR PUBLIC** P.5

Loi des finances, exercice 2021 :



Avantages et inconvénients de la gestion budgétaire par programme

P.5

Interview de Jean-Pierre Fabre au journal Le Correcteur

**Le leader de l'ANC étale son incapacité
à tenir un discours fédérateur** P.3

**Le Conseil des ministres
entérine la cession de la
NSCT au groupe OLAM** P.3

**L'ARCEP monte le ton
contre Togo Cellulaire** P.4



Taux de
bancarisation
élargi au
secteur de la
microfinance
en Afrique :

**La BCEAO
confirme la
performance
du Togo** P.7



**TAUX DE BANCARISATION
(SECTEUR DE LA MICROFINANCE)**

RANG	PAYS	TAUX
1 ^{er}	TOGO	78,5 %
2 ^{ème}	BENIN	72,2 %
3 ^{ème}	SENEGAL	52,0 %
4 ^{ème}	BURKINA FASO	43,4 %
5 ^{ème}	COTE D'IVOIRE	30,8 %
6 ^{ème}	MALI	26,7 %
7 ^{ème}	GUINEE-BISSAU	21,3 %
8 ^{ème}	NIGER	16,5 %

Source :
rapport annuel de la BCEAO sur la situation
de l'inclusion financière dans l'UEMOA au
titre de l'année 2019



BRÈVES

Myriam Dossou fait des populations à la base et des jeunes, sa cible prioritaire

La ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Myriam Dossou d'Almeida a entamé le mardi 24 novembre 2020 une tournée à l'intérieur du pays.

Le périple, qui la verra sillonner chacune des cinq régions, doit permettre à l'officielle de rencontrer et d'échanger avec tous les bénéficiaires des projets et programmes déployés par le gouvernement au profit des populations à la base et des jeunes : filets sociaux de base (FSB), cantines scolaires, emplois pour les jeunes vulnérables (EJV), travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), alphabétisation, PAEIJ-SP et bien d'autres.

Les femmes du secteur privé plaident pour la reprise rapide des travaux de reconstruction du Grand Marché de Lomé auprès du Premier Ministre

La cheffe du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé s'est entretenue le mardi 24 novembre 2020, à la Primature avec une délégation de femmes du secteur privé togolais, notamment des cheffes d'entreprises et du Grand Marché de Lomé.

Au menu des échanges, la situation actuelle dans leur secteur d'activité impacté par la crise sanitaire, l'appui du gouvernement et les éventuelles initiatives à mettre en œuvre pour une relance rapide de l'économie.

La délégation conduite par la secrétaire générale de l'Association professionnelle des revendeuses de tissus Wax hollandais, Edwige Sant'Anna Atayi, a plaidé pour davantage de financement de la part des pouvoirs publics et une reprise rapide des travaux de reconstruction du Grand Marché de Lomé, interrompus en raison de la pandémie de Covid-19. Les femmes du secteur privé se sont par ailleurs félicitées de l'importante proportion de femmes dans l'actuelle équipe gouvernementale. En rappel, il y a une semaine, le premier ministre avait reçu les femmes des marchés publics.

Les préfets et agents publics associés à la gestion des conflits dans la gouvernance minière

Le directeur de cabinet de la ministre chargée des Mines, Banimpo Gbengbertane, a ouvert le mardi 24 novembre 2020, un atelier de renforcement des capacités des préfets et agents de l'administration publique des régions Maritime et des Plateaux sur le « Cadre de politique de réinstallation des populations affectées par les projets miniers » et le mécanisme de gestion des plaintes.

L'objectif de cette session de formation qui se tient dans le cadre du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM) est de permettre aux acteurs qui interviennent dans la réinstallation des populations affectées par les projets miniers, de bien connaître le contenu du document et de le vulgariser.

En effet, le cadre de Politique de Réinstallation des Populations, a indiqué Boukari Ayessaki, Coordonnateur du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM), « détermine les principes de réinstallation et de compensation ainsi que les critères de planification applicables aux besoins des personnes affectées par les investissements dans le secteur minier ».

Son appropriation par les représentants du pouvoir central et les agents de l'administration facilitera la gestion de la réinstallation des populations affectées par les projets miniers, a renchéri le directeur de cabinet. A l'en croire, les préfets et les agents publics constituent « non seulement un maillon essentiel de la chaîne de vulgarisation », mais « également l'un des acteurs clés, impliqués la plupart du temps dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR) et des mécanismes de gestion des plaintes », campagnes prochaines ».

Textes rassemblés par la Rédaction

«FNFI'tôm»

«...On peut partir de rien et devenir un entrepreneur viable, à partir du FNFI», Da Marie, bénéficiaire Nkodédé

Ce nouveau numéro de votre rubrique "FNFI'tôm", nous conduit à Lomé, notamment dans le quartier Adidogomé pour mettre en lumière les témoignages de madame Da Marie qui grâce aux microfinancements du FNFI, depuis 2015, s'est lancée dans la commercialisation du sel de cuisine au marché d'Adidogomé. Actuellement, avec le crédit Nkodédé qu'elle a reçu depuis avril dernier, notre heureuse bénéficiaire a renforcé son activité et confirme aujourd'hui que le FNFI est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté...



Da Marie fait partie du portefeuille du FNFI depuis 2015. Elle débute ses premiers pas dans la dynamique de l'inclusion financière par le produit "Accès des Pauvres aux Services Financiers" (APSEF). Ce premier crédit a permis à notre heureuse bénéficiaire de se lancer dans l'exercice d'une activité génératrice de revenus.

" Depuis 2015, le FNFI m'a permis de pouvoir me lancer dans la vie active à travers le crédit APSEF que j'ai reçu. Ces différents cycles de crédit m'ont permis de me lancer dans la commercialisation de sel de cuisine comme vous pouvez vous-même le voir. Au

début, j'ai commencé par la vente en détail avant de renforcer progressivement mon activité".

Notre interlocutrice a su fructifier les différents cycles du crédit APSEF qu'elle a reçu et était même à jour dans les remboursements. Le crédit Nkodédé qu'elle a obtenu depuis avril dernier a donné un nouveau coup d'accélérateur à son activité.

" Le crédit Nkodédé que j'ai reçu me permet déjà de voir en grand l'avenir de mon activité. Mon objectif avec ce crédit est d'accroître mon approvisionnement, la logistique pour une distribution nationale, et la produc-

tion. La formalisation de mon activité grâce au concours de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) m'a permis de prendre des contacts tangibles avec les fournisseurs hors de nos frontières. Ces fournisseurs pourront dorénavant me livrer en grande quantité afin que je puisse continuer de satisfaire les besoins en détail et en gros de ma clientèle".

Aujourd'hui avec assez de recul, Da Marie mesure à la juste valeur la portée des produits FNFI sur son quotidien, elle lance un appel aux autres qui veulent eux aussi se lancer dans des AGR à se rapprocher du FNFI.

"C'est vrai qu'au début des opérations du FNFI, les gens étaient sceptiques quant à l'impact réel d'un crédit de 30.000FCFA. Mais, il faut avouer qu'une fois dedans, l'on se rend aisément compte qu'on peut partir de rien et devenir un entrepreneur viable qui sert de modèle de réussite aux plus jeunes. C'est justement l'appel que souhaite lancer à toutes les personnes qui hésitent encore à rejoindre la dynamique d'inclusion financière à nous rejoindre afin que tous ensemble nous fassions bloc contre la pauvreté."

Source : FNFI



100% GRATUIT

Le FNFI
a désormais
une ligne
verte aux
appels gratuits

80 00 00 12

www.fnfi.tg



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Interview de Jean-Pierre Fabre au journal Le Correcteur

Le leader de l'ANC étale son incapacité à tenir un discours fédérateur

Dans un entretien accordé au bihebdomadaire "Le Correcteur" l'ancien chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre a abondamment fait le tour de l'actualité nationale et internationale et parlé de ses activités à la tête de la commune Golfe 4 etc. Ce qui retient l'attention c'est cette propension du président national de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) de se prévaloir de ses propres turpitudes en partant-en guerre contre de soi-disant détracteurs qui auraient choisi de le rabaisser pour rendre d'autres leaders populaires. Dans cette interview, le maire de la commune Golfe 4 a rejeté tous les torts sur les autres, il n'a pas lésiné sur les moyens pour lessiver copieusement le candidat de la Dynamique Kpodzro et sa suite qu'il a qualifiés de tous les noms d'oiseau. En guise de solution aux rivalités qui déchirent l'opposition, Jean-Pierre Fabre pense que tout dépend de Mgr Kpodzro qu'il met en quelque sorte à l'origine des antagonismes qui déchirent l'opposition, surtout de la dislocation de la C-14 de par son ingénierie dans les affaires politiques. En conséquence, Mgr Kpodzro, préconise le président national de l'ANC, doit avoir le courage et l'humilité de reconnaître publiquement ses erreurs qui auraient nui considérablement aux efforts et aux sacrifices de l'opposition.

Evoquant le mutisme dans lequel il s'est muré après le scrutin présidentiel, Jean Pierre Fabre indique qu'il a eu besoin d'un recul par rapport aux événements qui se produisaient pour éviter des conclusions hâtives et surtout trouver des réponses à certaines interrogations. « Participer au tohu-bohu général en réagissant à toutes les manœuvres de déstabilisation dont nous étions l'objet, aurait amplifié la confusion et n'aurait servi à rien. Il fallait éviter de descendre dans la fange où nos détracteurs voulaient nous entraîner pour nous y enfoncer et nous décrédibiliser. Seul le silence pouvait nous permettre de prendre du recul et trouver les réponses à nos interrogations », confie le président national de l'ANC qui fait allusion à la désignation d'Agbéyomé Kodjo, candidat unique de l'opposition et tout ce qui s'en est suivi comme campagne de dénigrement et les manœuvres de Mgr Kpodzro qui, à ses yeux, s'apparentent à une instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

Parlant de la "victoire" de Agbéyomé Kodjo à la présidentielle du 22 février, JP Fabre affirme qu'il l'aurait soutenue s'il en avait fourni les preuves. Pour lui, il était hors question d'accorder sa confiance à quelqu'un qui de tout temps s'accommodait du mensonge même avant et au cours du scrutin. Fustigeant le côté versatile du personnage, Jean-Pierre Fabre affirme que ce « candidat unique » a toujours oscillé entre le pouvoir et l'opposition, en relevant que pour cette raison, ce dernier n'est pas digne de confiance. Tout en admettant que Agbéyomé Kodjo s'était joint à la revendication de la victoire de l'ANC en 2010 suite à la présidentielle, le maire de la commune Golfe 4 précise que dans son cas, les faits étaient bien clairs. Pour lui, les magouilles de la gendarmerie, les arrestations tous azimuts des responsables du dépouillement et la saisie du matériel informatique ont été la preuve du tripatouillage des résultats de cette élection qu'il avait remportée. Ce qui n'a pas été le cas d'Agbéyomé Kodjo qui lui, ne détient aucune preuve de sa victoire.

Toujours à propos de la

mauvaise foi du candidat de la Dynamique Kpodzro, le président de l'ANC n'a surtout pas manqué de mots : « Du reste pourquoi devons-nous croire sur parole, Monsieur Agbéyomé Kodjo et ses amis, qui s'étaient déjà illustrés dans le mensonge et le bluff ? Monsieur Agbéyomé Kodjo est connu depuis une quarantaine d'années au Togo pour ses frasques politiques. Ce n'est pas parce qu'il est adoubé aujourd'hui par Mgr Kpodzro que nous devons oublier de quoi il est capable. De plus, il a été pris en flagrant délit de mensonges à plusieurs reprises avant le scrutin : - Lorsqu'il se présente comme « candidat unique » de l'opposition alors que d'autres candidats reconnus de l'opposition étaient en lice, il mentait. - Lorsque, sortant d'une rencontre avec Gilchrist Olympio, il a annoncé bénéficier du soutien de l'UFC à sa candidature, ce parti a publié un démenti. Il mentait donc. - Lorsqu'il a annoncé avoir le soutien du PNP, ce parti a aussitôt démenti par communiqué cette information. Il mentait donc. - Lorsqu'il a prétendu dans un memorandum rendu public pendant la campagne électorale, être le seul candidat à n'avoir pas perçu les fonds alloués à la campagne, alors qu'aucun candidat, comme la suite l'a montré, n'était en possession de ces fonds ». Sur cette lancée, Jean-Pierre Fabre n'a pas non plus "râté" la Secrétaire générale de la CDPA et Mgr Kpodzro : « Lorsque Mme Brigitte Adjamagbo Johnson a prétendu, après les élections locales, que j'ai rencontré le Premier Ministre Klassou pour négocier des postes de Maire pour l'ANC, alors que je n'ai pas rencontré le Premier Ministre et encore moins négocié quoi que ce soit, elle mentait. Lorsque Mgr Kpodzro m'a traité de « Judas, corrompu qui s'en mettait plein les poches, insupportable qui maltraitait tous les autres il mentait ».

En ce qui concerne les dissensions au sein de la C14 qui s'est disloquée à la veille de la tenue des élections législatives de décembre 2020, le président de l'ANC est allé droit au but en mettant en cause, le rôle trouble du parti PNP dans cette coalition. Il a mentionné des entraves aux différentes manifestations organisées avec le consentement de tous les partis membres de la coalition, y compris

le PNP, des campagnes de désinformation et des manœuvres du parti de Tikpi Atchadam qui, selon lui, visait à nuire au reste de l'opposition.

Parlant de la fameuse affaire des 30 millions de F CFA remise à la C-14 par le président ivoirien Alassane Ouattara Jean-Pierre Fabre a reconnu qu'il a servi à la lutte commune de la C14.

Comme nous l'écrivions tantôt, le président national s'est servi de cette interview pour jeter les torts sur les autres et les couvrir d'opprobres pour des raisons qu'il est le seul à maîtriser. Sa principale cible est le candidat de la DMK et sa suite. Son acharnement sur ces acteurs qu'il devrait considérer plutôt comme des alliés objectifs suscite des interrogations.



Jean-Pierre Fabre, Président de l'ANC

Ne s'agirait-il pas des manœuvres en vue de jeter du discrédit sur le reste de l'opposition pour encenser l'ANC et son leader ?

La question mérite d'être posée au regard du manque de retenue dont, l'ancien chef de file de l'opposition a fait preuve sur certains sujets. Ce faisant, il confirme point par point, son incapacité à tenir un discours fédérateur. En effet rien dans les propos confiés à notre confrère par Jean-Pierre Fabre ne saurait rassembler l'opposition autour d'un idéal. Si réellement, le candidat de la DMK est un menteur, est-ce que c'est à Jean-Pierre Fabre de le publier ? Les Togolais ne sont-ils pas assez matures pour distinguer un menteur d'un honnête homme ?

D. Legrand

Le Conseil des ministres entérine la cession de la NSCT au groupe OLAM

Le groupe singapourien Olam devient le propriétaire de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), avec l'acquisition de 51% du capital social de la société, pour un coût, selon le communiqué du Conseil des ministres de mercredi 25 novembre 2020, de l'ordre de 22 milliards de francs CFA

L'accord d'achat d'actions entre le Groupe, l'État et la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton du Togo vient d'être conclu. Selon le communiqué du Conseil des ministres d'hier mercredi, l'objectif de la cession est de « doubler les rendements notamment en exploitant la carte de fertilité des sols ; de moderniser l'outil industriel sur toute la chaîne de la production à la transformation ; de développer la marque « coton made in Togo » afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité ».

Le communiqué du conseil des ministres indique, par ailleurs que les producteurs, ont adhéré à cette cession. Ce qui garantit leurs revenus garantis qui vont probablement augmenter notamment par « la mise en place d'un mécanisme de stabilisation des revenus leur permettant d'avoir un niveau de revenu assuré nonobstant la fluctuation éventuelle des prix du coton sur le marché international ».



Faure Gnassingbé, PR

Olam prend ainsi les rênes d'une entreprise togolaise qui se porte bien, et dont le fonds de roulement arrêté à environ 19,1 millions d'euros selon l'entreprise singapourienne spécialisée dans l'agro-alimentaire.

Il faut rappeler que c'est en juillet 2020 que l'Assemblée nationale adoptée la loi n°2020-008 du 02 juillet 2020 portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du

Lorsqu'il s'indigne des agissements de ses détracteurs qui s'emploieraient à le dénigrer pour le rabaisser au profit de certains leaders, on peut se demander s'il fait de l'ironie ou simplement il est amnésique. Et pour cause, le nom de Jean-Pierre Fabre a toujours été cité parmi ceux qui ont usé de dénigrement, de calomnie et de mensonges grotesques pour discréditer et détruire la réputation des leaders de l'opposition dans ce pays. A ce jour, nombreux sont les compatriotes qui lui imputent la responsabilité de la dégringolade de son mentor Gilchrist Olympio. D'après de nombreux témoignages il ferait partie de ceux qui ont livré le président de l'Union des Forces de Changement, en pâture avant de vider ce part de sa substance pour ensuite créer son ANC. Aujourd'hui qu'il se pose en victime de ses pratiques, la question peut être lui posée de savoir pourquoi, cherche-t-il tant à se prévaloir de ses propres turpitudes.

Au regard de ce qui précède on peut affirmer sans risque d'être démenti que la fin de la division de l'opposition togolaise, n'est pas pour aujourd'hui même pas pour demain. Et c'est dommage pour le peuple togolais.

Togo, le Gouvernement a engagé des discussions avec le groupe Olam en vue de faire aboutir ce partenariat à travers la cession effective des actions.

L'option du gouvernement a pour finalité de concrétiser la volonté de transformer l'agriculture togolaise conformément à l'axe 2 de la feuille de route qui vise la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie notamment le secteur du coton. Ainsi la mission d'Olam est de porter les ambitions de l'or blanc togolais, de l'augmentation de la production, à la transformation de la fibre sur place, en passant par l'amélioration de la productivité et des revenus des paysans. Si la production cotonnière a connu une hausse de plus de 400% ces dernières années grâce à la NSCT, elle est encore loin des objectifs de 200 mille tonnes à l'horizon 2022. Pour la campagne écoulée, le bilan était déficitaire, avec une production en baisse annuelle de 15%, passant de 137 000 pour 2018-2019, pour seulement 116 000 tonnes pour 2019-2020.

ADK

L'ARCEP monte le ton contre Togo Cellulaire

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) tient les consommateurs togolais en haleine depuis son injonction aux deux opérateurs de téléphonie d'harmoniser leur tarif de communication. Par décision n°039/ARCEP/DG/20 en date du 23 novembre 2020, elle a enclenché une procédure de sanction contre Togo Cellulaire pour désagréments et dysfonctionnements graves sur les services T-Money, et défaut d'information à l'endroit des consommateurs, en violation des clauses de leurs cahiers de charges.

Le service de transfert d'argent, T-Money cause beaucoup de désagréments aux clients et la connexion se révèle une calamité nationale. Les désagréments se multiplient dans l'indifférence totale de l'opérateur. La démarche de l'ARCEP est très appréciée au sein de l'opinion puisque c'est la deuxième



Selon l'ARCEP, des cahiers de charges obligent l'opérateur, aux termes de l'article 27.1 à « d'assurer la disponibilité permanente, continue et régulière des services autorisés et l'adaptation permanente des moyens qu'il met en œuvre ».

Le communiqué mentionne de même que, sur l'obligation d'information, l'article 37.4 stipule « qu'en cas de perturbation ou d'interruption dans la fourniture des services d'une durée de plus de deux heures, l'opérateur doit en informer ses clients sur la nature du problème et le délai approximatif

dans lequel le service sera rétabli ».

Selon le communiqué, l'ARCEP dit avoir interpellé les responsables de Togo depuis le 17 novembre 2020 sur les causes de défaillances qui nuisent gravement à la qualité des services via le canal USSD, et d'autre part, sur les mesures prises pour y remédier. « Les explications fournies par Togo Cellulaire ont été jugées irrecevables par l'ARCEP », souligne le communiqué. Ce qui justifie cette procédure de sanction à l'endroit de Togo Cellulaire.

Depuis quelques semai-

nes Le service de transfert d'argent, T-Money cause beaucoup de désagréments aux clients et la connexion se révèle une calamité nationale. Les désagréments se multiplient dans l'indifférence totale de l'opérateur. La démarche de l'ARCEP est très appréciée au sein de l'opinion puisque c'est la deuxième

action importante que l'ARCEP engage contre la société de téléphonie mobile au cours de ce mois. La première décision a consisté à interpellé la société sur sa pratique de différenciation des tarifs des communications et l'augmentation des tarifs intraréseaux.

Il convient de soutenir l'engagement de cette structure chargée de mettre en place les conditions d'une concurrence saine et équitable sur le marché des communications électroniques et des postes.

ADK

Rapprochement des services de l'OTR du contribuable : Lancement des travaux de construction du bâtiment des Impôts de Bassar

L'Office togolais des recettes (OTR) poursuit sa politique de proximité avec la pose de la première pierre pour la construction d'un bâtiment de Contrôle préfectoral des Impôts à Bassar, une semaine après l'inauguration d'un bâtiment moderne qui abrite désormais les services de Contrôle Préfectoral des Impôts à Cinkassé.

Le nouveau chantier a été officiellement lancé le jeudi 19 novembre 2020 en présence du Commissaire général de



Pose de la première pierre à Bassar



Coupure du ruban symbolique du service de Contrôle Préfectoral des Impôts à Cinkassé

l'OTR, Philippe Kokou Tchodie. Il s'agit pour l'OTR d'offrir un cadre accueillant, convivial accessible, innovant tout en favo-

risant l'émergence d'une culture fiscale à travers tout le Togo. Pour le Commissaire général, « Ce nouveau bâtiment de contrôle préfectoral de Bassar en

gestion sera également un espace institutionnel qui va symboliser la présence de l'OTR dans la préfecture, et c'est aussi la marque d'un engagement des responsables de l'Office Togolais des Recettes de maintenir le cap de l'amélioration de la qualité de ses services ».

Pour favoriser l'émergence d'une culture fiscale agissante, la cérémonie a été une occasion pour l'Office de sensibiliser les contribuables au civisme fiscal. Une sensibilisation qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières.

La Rédaction

La préfecture de Yoto : Le trafic de faux médicaments devient inquiétant

Selon une étude réalisée dans la préfecture de Yoto par l'Organisation PanAfricaine de Lutte pour la Santé (OPALS), dont les résultats ont été présentés le 19 novembre dernier à Tabligbo aux autorités locales et aux médias, «sur 404 échantillons de médicaments antipaludéens, collectés auprès des ménages dans la préfecture de Yoto, plus de 90% sont des faux médicaments après une analyse en laboratoire».



Table d'honneur

Cette enquête réalisée en étroite collaboration avec l'Ordre National des Pharmaciens du Togo (ONPT) démontre l'ampleur du phénomène de faux médicaments dans le pays et alerte sur la menace que ces produits représentent pour la santé publique.

Pour M. Ciscar Koffi SAMBOE, Représentant Légal de l'OPALS au Togo, avec l'accord des autorités locales et en partenariat avec le Centre Humanitaire des Métiers de la Pharmacie (CHMP), un laboratoire de contrôle indépendant et pré-qualifié par l'OMS, une étude a été conduite entre 2017-2019 en plusieurs étapes à savoir : recueil des échantillons de produits suspects auprès des ménages, analyse en laboratoire et interprétation des résultats. Au total, 404 échantillons de médicaments prescrits pour lutter contre le paludisme : antipaludéens, antipyrétiques, antidouleurs et anti-inflammatoires ont été recueillis. L'analyse physico-chimique des médicaments réalisée par un laboratoire basé en France met en évidence la circulation de très nombreux médicaments de qualité inférieure ou falsifiée dans le district de Yoto.

De manière spécifique, l'ONG informe qu'aucun échantillon des 404 analysés, ne contient le principe actif au dosage attendu.

« Dans la majorité des cas, le principe actif attendu est fortement sous-dosé ou absent : surfadoxine-pyriméthamine : 100% sont sous-dosés, quinine : 100% sont sous-dosés, artémether-luméfantrine : 90% des échantillons sont sous-dosés ; 100% sont sous-dosés en luméfantrine ; 2 de ces échantillons ne contenaient aucun

principe actif », a expliqué Dr Abdou GBADAMASSI, Coordonnateur Médical et Scientifique de l'OPALS.

D'après lui, quelques surdosages ont également été identifiés. « Dans la plupart des cas, le principe actif contenu dans le comprimé est différent de celui attendu », poursuit-il. En conclusion, les médicaments utilisés par les personnes touchées lors de cette enquête dans la préfecture de Yoto ne sont pas de vrais médicaments antipaludéens, mais plutôt des médicaments falsifiés.

Pour les responsables de l'OPALS, cette situation s'explique par le fait que, la majorité des citoyens, utilise des médicaments de rue et des points de vente douteux dans cette localité.

Face à cette situation «alarmante», l'OPALS a invité les acteurs de la santé à renforcer la sécurité des circuits de distribution. Elle a appelé la population à prendre conscience du danger que représentent les médicaments de rue et des dépôts illégaux.

Au gouvernement, l'ONG recommande, la ratification de la convention «medicrime» du Conseil de l'Europe, en vue de doter le pays d'un cadre juridique pouvant traquer et punir les trafiquants de faux médicaments. « Aussi, ce que l'État doit faire pour stopper le trafic et la consommation des faux médicaments, c'est d'œuvrer pour l'accès universel des soins de santé pour tous », a indiqué M. SAMBOE.

Carole AGHEY

Loi des finances, exercice 2021 : Avantages et inconvénients de la gestion budgétaire par programme

Depuis la prise de fonction du gouvernement de Mme Tomegah-Dogbe, les pratiques de gouvernance ont changé. Le "Gouverner autrement" est en marche aussi bien dans les paroles comme dans les pratiques. Le dernier changement en date est la gestion budgétaire par programme. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette approche, annoncée par la PM, lors de son discours de politique générale devant les élus de la nation, à sa prise de fonction ?



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

La mise en œuvre de la loi de finances exercice 2021 sera désormais orientée vers la gestion budgétaire par programme. Une logique puisque la PM Dogbe avait annoncé les couleurs, par son choix de gérer désormais les affaires publiques à travers une approche par programme. Concrètement, c'est la gestion axée sur les résultats, en d'autres termes, des objectifs précis sont assignés aux différents départements ministériels et institutions, bref aux gestionnaires des programmes pour réaliser des résultats sur la base des indicateurs de performances fixés pour faciliter l'évaluation.

Selon un économiste que Chronique de la semaine a contacté, l'avantage de la démarche du gouvernement est de renforcer l'efficacité de la dépense publique avec l'accroissement de la performance en orientant le budget vers les résultats ; « c'est cela la gestion axée sur les résultats », a-t-il souligné. Elle consiste à alléger voire simplifier les procédures de la dépense publique pour favoriser la célérité dans l'exécution des projets. En effet, il est souvent rapporté que, dans la gestion budgétaire classique, la majorité des départements ministériels et institutions sont en sous consommation de leur budget annuel du fait du retard de décaissement. Le budget programme va donner plus de liberté et de responsabilité aux gestionnaires budgétaires pour agir à temps en réponse aux attentes des populations. Selon lui, le budget programme donne également une forme de libéralisation de l'économie et une ouverture du secteur public en ce

sens que les différents départements ministériels et les institutions de l'Etat ont la possibilité de mobiliser davantage de ressources à travers d'autres projets pour satisfaire les besoins des populations. Le budget programme est aussi un instrument de visibilité des actions du gouvernement puisqu'il donne plus de clarté aux choix stratégiques du gouvernement.

A côté de ces avantages, il existe un inconvénient majeur : le risque réel de détournement de ressources et de dérives des gestionnaires. C'est ici que le gouvernement de Mme Dogbe est attendu. L'évaluation de performance dans la gestion budgétaire par rapport à la réalité des réalisations sur le terrain et surtout l'évaluation du rapport coût-efficacité. Pour y parvenir, le défi à relever par le gouvernement est de renforcer les différents mécanismes de contrôle existant, former davantage des contrôleurs financiers, les responsables de programmes et autres planificateurs à rendre, d'une manière efficace et professionnelle, leur service dans la gestion des ressources budgétaires.

L'autre conséquence des réformes entreprises dans la loi des finances exercice 2021, est la déconcentration de la fonction d'ordonnancement. « Vous savez très bien qu'avant, c'était le ministre des finances qui était l'ordonnateur principal unique en recettes et en dépenses et en recettes du budget de l'Etat. Aujourd'hui, il reste bien sûr l'ordonnateur principal unique en recettes, mais la fonction d'ordonnateur en matière de dépenses est désormais déconcentrée au niveau de chaque ministère et chaque structure, chaque institution de l'Etat. Voilà

la nouveauté et nous allons donc mettre en œuvre cette réforme désormais à partir donc de 2021, pour se conformer à nos engagements » a déclaré le ministre Sani Yaya, à l'ouverture des travaux en commission de l'étude du projet de loi de finances gestion 2021, le lundi 23 novembre 2020 à l'Assemblée nationale.

De facto, l'approche de budget programme a réduit les prérogatives du ministre de l'économie et des finances et permet aux présidents des institutions de la République, et aux ministères sectoriels d'autoriser les dépenses de leurs propres crédits budgétaires. La loi leur donne aussi la possibilité de signer des marchés en deçà du seuil de 350 millions de franc CFA. Le risque de dérives réside bien à ce niveau. Au regard des actions déjà entreprises par le nouveau gouvernement, il y a bien des raisons de croire en nos dirigeants.

Par ailleurs, le projet de budget programme gestion 2021 a été élaboré dans un contexte de crise sanitaire de Covid-19 qui secoue le monde entier. « Notre sous-région n'est pas épargnée ; mais quand on regarde les statistiques, nous faisons bien mieux que beaucoup d'autres pays et d'autres régions en matière de lutte contre la pandémie » a souligné le ministre Sani Yaya.

La stratégie du gouvernement en réponse à cette crise repose sur "3 R" à savoir la Riposte contre la pandémie, la Résilience qui veut dire, il faut soutenir la demande, il faut soutenir les populations les plus vulnérables parce que la crise sanitaire a eu un impact socioéconomique qui menaçait les acquis en matière de développement et de réduction de la pauvreté et la Relance économique.

Le budget programme qui ressort du projet de la loi de finances gestion 2021 comporte 108 programmes et 18 dotations. Il est projeté à 1.521,6 milliards en charges et ressources contre 1.638 milliards dans la loi de finances rectificative 2020, soit une baisse de 7,1%. En dépit des importantes contraintes liées à l'épidémie de coronavirus, le budget 2021 sera orienté vers les priorités sociales avec une hausse de 10,8% par rapport à l'année dernière avec 445,1 milliards.

ADK

CIVISME

LES INCOMPATIBILITÉS ET INTERDICTIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Afin d'éviter toute activité, fonction ou situation privée incompatible avec l'emploi public, le droit de la fonction publique s'inscrit dans un régime strict des prohibitions.

Acte 1 : Les interdictions à l'égard des fonctionnaires
Selon l'article 154 al. 1. du Statut général de la Fonction publique, il est interdit au fonctionnaire d'exercer une activité lucrative de quelque nature que ce soit, ou d'avoir, par lui-même ou par personnes interposées, sous quelque dénomination que ce soit, des intérêts dans une entreprise dont il a, ou avait l'administration, la gestion ou le contrôle. Le fonctionnaire peut cependant être autorisé, dans des conditions définies par décret, à effectuer, dans les domaines de ses compétences, des expertises et des consultations, à donner des enseignements, et à faire de la production agro-pastorale, ou d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Article 154 al. 2.

Lorsque le conjoint d'un fonctionnaire exerce une activité privée lucrative, déclaration doit être faite au ministre investi du pouvoir de nomination à l'égard de ce fonctionnaire. Le ministre prend, s'il y a lieu, les mesures propres à sauvegarder les intérêts de l'Administration, après avis de la commission administrative paritaire compétente. Article 155 al. 1.

Les statuts particuliers peuvent imposer d'autres sujétions au conjoint du fonctionnaire, compte tenu des particularités des corps des fonctionnaires concernés. Article 155 al. 2

Jurisconsulte, AYITOU M. Michel

Santé et Sécurité au Travail: Une sensibilisation aux travailleurs et aux employeurs du BTP

Pour le respect des Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et la Santé et la Sécurité au Travail (SST), la Direction Générale du Travail a lancé le 20 novembre dernier à Lomé une campagne de communication pour sensibiliser les travailleurs et employeurs dans le secteur du BTP au Togo.

Cette campagne de communication qui sillonnera les cinq régions économiques du pays a pour objectif de contribuer à un meilleur respect des Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et des règles de santé et sécurité au travail (SST) dans les TPE/PME.

Elle sera marquée par le rôle de l'inspection du travail dans Toutes les Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprise (PME) de l'informel, principalement du secteur du BTP.

Selon M. Komlanvi Sogbo, directeur de la recherche à la Direction du travail, la campagne est organisée suite à une étude diagnostique qui a révélé que la plupart des acteurs du monde du travail sont peu informés, peu formés et peu sensibilisés ou mobilisés sur les problèmes réels en matière de SST et de PDFT et leurs conséquences, ainsi que sur les règles existantes et les missions de l'inspection du travail.

Etaients présents à ce lancement les principaux acteurs

du comité tripartite dont l'Etat (l'inspection du travail), les syndicats des travailleurs et les employeurs.

Lors du lancement, un film réalisé pour sensibiliser les acteurs a été projeté.

Pour Mme Akouavi Sobou-Tchalla, responsable de l'agence ABC retenue pour conduire la campagne, cette campagne tombe bien parce que malgré la pandémie de la Covid19, les activités ont continué dans ce secteur. Et s'il n'y a pas de respect des règles de santé, la pandémie va se généraliser. « Notre rôle est d'aider la Direction générale du travail à atteindre ces objectifs », a-t-ajouté.

Rappelons que la campagne est soutenue par le Bureau International du Travail (BIT) à travers son projet dénommé « Améliorer la gouvernance du travail dans les TPE/PME et aider à sortir de l'économie informelle-gouvernance ».

Carole AGHEY

Crise à la Convergence Patriotique Panafricaine : Vers la création d'un nouveau parti politique ?

Les partis politiques de l'opposition ne finissent pas d'étaler les divergences qui les gangrènent dehors. Après les crises à l'UFC et au CAR qui ont abouti à la scission de ces partis suivi de la création de nouvelles formations politiques avec une partie de leurs membres et non des moindres, c'est une autre crise qui déchire la Convergence Patriotique Panafricaine (CPP) du regretté Edem Kodjo. Elle porte sur la destitution, samedi dernier de son président Anani Akolly pour "bilan négatif". Elu à ce poste le 16 décembre dernier, le président destitué refuse de partir. Il accuse, en revanche, Béléki Akouété, le président du bureau provisoire qui lui succède de "gangstérisme". Ce dossier qui promet des étincelles, risque de bouleverser les données au niveau de cette mouvance politique si rien n'est fait pour remettre la balle à terre.

La décision de destitution du président Anani Akolly de la tête de la CPP est tombée samedi 21 novembre dernier au cours d'un congrès convoqué par 9 des 10 fédérations que compte ce parti. Selon des sources proches du parti, même au sein de son bureau, le président déchu ne faisait pas l'unanimité. Sur les 17 membres de ce bureau, 12 ont approuvé l'organisation de ce congrès extraordinaire.

« Nous sommes des démocrates. Lorsque la majorité demande, il n'y a pas de voix superpuissante qui dise non. On se plie à la majorité. La majorité peut se

tromper, mais elle demeure la majorité », a déclaré le président du bureau provisoire lundi sur la radio Victoire FM.

A en croire Adrien Béléki Akoete, comme tout parti politique qui se veut dynamique, la CPP veut aller de l'avant. Au bilan à mi-parcours du bureau de M. Akolly... Depuis le mois d'août dernier, le bureau ne fonctionne plus comme il se doit », fait-il observer.

Mais, le président destitué qui n'entend pas les choses de cette oreille, met en cause la procédure et refuse de quitter son poste. Raison évoquée : son absence lors du congrès l'ayant destitué, ce qui serait con-



Anani Akolly



Béléki Akoété

traire aux textes en vigueur, apprend-on. Conséquence : pendant de longs mois le parti d'Edem Kodjo peut être déchiré par les différents épisodes de ce dossier si rien n'est fait à temps pour désamorcer cette bombe à retardement. Ce qui risque de porter un coup à la CPP.

Selon les informations non encore officiellement confirmées, le président déchu à derrière lui des militants qui verraient d'un mauvais œil, l'émergence d'un syndicaliste à la tête du parti, même provisoirement. « Depuis le retrait du parti du président Edem Kodjo, ce parti décrit comme une descente aux enfers que l'ex président Francis Ekon n'a pu arrêter mal-

gré son désir ardent de sauver le parti. Le voilà aujourd'hui sur la même lancée. On se demande si on assistera pas demain à un départ massif des militants pour créer un nouveau parti sous l'égide du chef de file d'un courant bien connu au sein de ce parti », se demande un observateur.

En voilà encore qui en rajoute aux problèmes de cette opposition qui peine à tracer ses sillons du fait des antagonismes qui ne finissent pas de le déchirer. Que ce soit au niveau des partis ou des coalitions, les dégâts sont toujours les mêmes. «Toujours des querelles de vieilles filles qui impactent considérablement et dange-

reusement la lutte que cette mouvance politique prétend mener depuis des décennies et qui est toujours soldée par des échecs cuisants », se désole un acteur de la société civile.

Il suffit de se rappeler comment le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), un des partis représentatifs du Togo a été déchiqueté par une crise d'orientation politique pour mesurer la portée du danger qui pointe à la CPP.

Pour de nombreux observateurs cette crise à la CPP aurait pu être évitée si ceux qui avaient convoqué le congrès avaient pris soins d'impliquer le président Akolly aux travaux comme l'exigeraient les textes en vigueur. Ceci n'étant pas le cas, on peut s'attendre à tout dans ce dossier.

Pour l'heure, Béléki Akoété et Anani Akolly et les militants qui les soutiennent campent chacun de son côté sur leur position. Qu'est ce qui va se passer ? Affaire à suivre

D. Legrand

Atelier d'appropriation des textes réglementaires et législatifs sur la presse: La Haac veut faire des journalistes de véritables professionnels

Une cinquantaine de journalistes, composée des directeurs des organes de presse audiovisuelle, de la presse écrite et en ligne des médias publics et privés, des responsables d'organisations professionnels de presse et de représentants de la presse étrangère venus des régions Maritime et des Plateaux participent activement depuis ce mercredi 25 novembre 2020 à un séminaire de sensibilisation et d'appropriation des textes réglementaires et législatifs sur la presse.

Des Communications et exposés suivis de débats vont meubler les activités de trois jours qui prendront fin ce vendredi. Il s'agit notamment des « grands axes et la mise en œuvre du Plan stratégique de la HAAC » ; « les modalités de création, de publication, d'installation et d'exploitation des médias écrits, audiovisuels et en ligne » ; « le statut du professionnel de la communication et des : journaliste, technicien des médias et auxiliaires de presse » ; « modalités pratiques de délivrance du récépissé de déclaration de parution des publications écrites et en ligne, de délivrance de la carte de presse et de l'accréditation des correspondants et envoyés spé-

ciaux des organes de presse étrangers » ; « les grands axes de la loi n°2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques » ; « les violations des règles déontologiques et les sanctions applicables » ; « le paysage audiovisuel togolais à l'heure de la TNT ».

A l'ouverture des travaux de l'atelier, le vice-président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, M. Octave Olympio a, au nom du président de l'institution, salué la présence effective des participants à cette rencontre. Il a déclaré qu'édicter les textes, les promulguer c'est bien mais c'est insuffisant, c'est pour cette raison que la Haac a inscrit



Table d'honneur à l'ouverture

dans son plan stratégique la formation et la sensibilisation. Selon lui, l'atelier d'Atakpamé, vise à emmener à la maîtrise des textes législatifs et réglementaires qui encadrent la profession, afin de faire des journalistes, de véritables professionnels qui travaillent dans les organes de presse. « cet atelier fait suite à un autre consacré aux fakes news tenu en septembre à l'endroit des femmes et hommes des médias.

« En organisant cet atelier, la Haac voudrait mettre à leur disposition les différents textes, comprendre l'esprit des textes et les appliquer », a indiqué Octave Olympio.

Dans son mot de bienvenue, le 2^e maire adjoint de la commune de l'Ogou, représentant le préfet de l'Ogou, M. Yao Toyo a déclaré que la rencontre d'Atakpamé organisée par la Haac, « traduit la volonté du gouvernement de

faire maîtriser aux journalistes les textes de déontologie et réglementaires afin que la presse dans sa pluralité renforce la démocratie ».

« En parcourant le thème du séminaire, d'entrée je me dis que ça va être un plus pour moi, en tant que directrice et journalistes. Pour notre métier, sans la maîtrise de ces textes législatifs et réglementaires, nous risquons d'aller à la dérive, il nous sera difficile de bien faire notre travail. Et dans la dynamique de la professionnalisation de notre métier, je pense que c'est des outils qui vont nous servir à améliorer nos prestations, notre travail au quotidien », a confié Aimée Atana, directrice de la radio Azur à Anié, participante.

Il faut rappeler que le nouveau code de la presse et de la communication voté le 30 décembre 2019 est entré en vigueur, après sa promulgation depuis le 07 janvier 2020.

Jaurès AKLA

Taux de bancarisation élargi au secteur de la microfinance en Afrique

La BCEAO confirme la performance du Togo

La situation de l'inclusion financière au Togo retient l'attention de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) qui, dans son rapport, rendu public en octobre dernier, souligne « des performances enregistrées » au Togo au niveau « du secteur de la microfinance.



Selon la Bceao, les performances du Togo s'expliquent notamment par « les politiques et les programmes de développement, qui ont été mis en place au cours des dernières années ». Par conséquent, le Togo affiche la meilleure performance de la sous-région en termes de bancarisation élargi (TBE).

En 2019, indique le rapport, le pays a enregistré 78,5%, suivi du Bénin (72,2%), du Sénégal (52,0%) et du Burkina Faso (43,4%). Un score largement au-dessus de la moyenne de l'Uemoa ressortie à 39,7% en 2019 contre 38,3% en 2018, soit une hausse de 1,4 point de pourcentage.

Les politiques mises en œuvre sont plus ouvertes et souples, par conséquent, elles ont permis aux populations, traditionnellement exclues du système bancaire, de bénéficier des services financiers décentralisés. Le mécanisme mis en place par le gouvernement togolais pour atteindre les couches les plus vulnérables se fait à travers plusieurs projets et programmes dont le Fonds National de la Finance Inclusive

(FNFI) ou encore le Projet National de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER). Des opportunités ainsi offertes et qui ont permis d'élargir l'accès des populations aux services financiers, notamment celles vivant dans les zones rurales et censées être plus proches des institutions de microfinance.

Le Togo, meilleure performance de la sous-région

Le Togo est devenu la locomotive régionale de la bancarisation par la microfinance. Doté d'une bonne expérience des mécanismes d'inclusion des couches les plus vulnérables, le Togo confirme avec de plus en plus d'adhérents dans les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des services de microfinance et les encours de crédits toujours en hausse.

D'ailleurs le rapport classe le Togo au 3^e rang en matière d'inclusion financière. D'après l'indicateur qui mesure le taux d'utilisation des services financiers, le Togo réalise un taux d'inclusion financière de 72,3%, devancé par la Côte d'Ivoire (77,9%) et le Bénin (77,8%).

TAUX DE BANCARISATION (SECTEUR DE LA MICROFINANCE)

RANG	PAYS	TAUX
1 ^{ER}	TOGO	78,5 %
2 ^{EME}	BENIN	72,2 %
3 ^{EME}	SENEGAL	52,0 %
4 ^{EME}	BURKINA FASO	43,4 %
5 ^{EME}	COTE D'IVOIRE	30,8 %
6 ^{EME}	MALI	26,7 %
7 ^{EME}	GUINEE-BISSAU	21,3 %
8 ^{EME}	NIGER	16,5 %

Source :
rapport annuel de la BCEAO sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2019



En 2019, plus de 25% de la population togolaise adulte détenait un compte dans une banque, un service postal, une caisse nationale d'épargne ou encore au Trésor. Les populations togolaises sont ainsi plus bancarisées que leurs voisins du Bénin (24,8%), ou du Burkina (23,2%), tandis qu'au sein de l'union, les Nigériens affichent le taux de bancarisation strict le plus modeste (6,8%). Et cela est devenu possible grâce au gouvernement sous le leadership du Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé qui s'est inscrit dans une stratégie du faire-faire dans la mise en œuvre de sa politique nationale de l'inclusion financière en continuant d'améliorer les produits et services financiers adaptés aux besoins des très petites entreprises (TPE) et micro-projets.

De même, il faut souligner l'amélioration de l'accessibilité des services financiers en milieu rural et les mécanismes facilitant les interrelations efficaces entre le sous-secteur micro financier et l'ensemble du secteur financier (lignes de crédit adaptées aux besoins des systèmes financiers décentralisés (SFD), refinancement, etc.).

Rédaction

Perspective d'un Togo émergent en 2030

Selon le Gouvernement, le Togo sera un pays émergent à l'horizon 2030

Dans le souci de faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030 le gouvernement togolais continue de prendre des initiatives pour atteindre son objectif.

En matière d'accès aux marchés, de facilitation du commerce et d'écoulement des produits locaux, les pouvoirs publics annoncent la poursuite du corridor togolais à travers la construction de l'autoroute de l'unité (Lomé-Cinkassé) et la modernisation de la voie Avepozo-Aneho.

De même, il est prévu la construction d'une plateforme multiservice à Adakpamé, un port sec à Cinkassé pour décongestionner le port de Lomé, des voies de désenclavement et la construction de 4 000 km de pistes rurales. Le coût total de ces projets est estimé à 1 000 milliards de francs CFA. Les autorités togolaises comptent axer l'essor économique sur une stratégie industrielle et sectorielle structurée pour multiplier les opportunités de création de richesse partagée, d'emplois décents et durables. A ce niveau, il est prévu entre autres actions, le développement du parc industriel d'Adetikopé dédié à la transfor-

mation du coton et aux industries textiles ; la promotion de 4 000 entreprises artisanales ; la relance de l'industrie touristique d'affaires et de loisirs ; le développement d'une industrie du divertissement ; le renforcement des mécanismes d'accompagnement des initiatives économiques des jeunes et femmes ; la poursuite de la mise en place des incubateurs de créativité pour les jeunes à raison d'au moins un par région ; la mise en place d'un fonds spécial de soutien aux projets innovants et inventifs ainsi qu'aux entreprises en croissance des jeunes, des femmes, des artisans et des Togolais de l'extérieur ; pour ne citer que celles-là.

Face à toutes ces perspectives captivantes et les réalisations socioéconomiques déjà palpables sur le terrain, il est raisonnable de soutenir que le pays a accéléré le pas vers son émergence, laquelle est synonyme de bien-être intégral pour les citoyens.

Carole AGHEY



SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX S.A.

Siège Social : 53, Avenue de la Libération B.P. 1301 - Tél. (+228) 22 21 34 81 - (+228) 22 21 59 63 - Fax: (+228) 22 21 46 13 - Lomé - TOGO

COMMUNIQUE

DE LA SOCIETE TOGOLAISE DES EAUX

Consciente de l'importance de l'eau potable dans le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire liée au coronavirus, la Société Togolaise des Eaux (TdE) a suspendu les opérations de coupure des abonnés redevables depuis avril 2020.

La TdE informe son aimable clientèle qu'elle reprend les opérations de coupure sur toute l'étendue du territoire national, à compter du mois de novembre 2020, en vue d'assurer la pérennité du service d'eau potable.

Par conséquent, elle invite les clients redevables à solder leurs impayés dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout désagrément lié à la suspension de la fourniture d'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du respect des mesures barrières, la TdE exhorte sa clientèle à privilégier les moyens de paiement électroniques, notamment :

- TMoney
- Flooz
- Ecobank MOBILE
- Eco CCP

« Ensemble, préservons l'eau, source de vie »



Lomé, le 17 novembre 2020

La Direction Générale

Comptes Bancaires : UTB : 310044541004000 - BTC : 010305905000192-54 - BIA - TOGO : 00136010775-23 - ORABANK : 40210009725-35
ORABANK SPECIALE : 40210018723-07 - ECOBANK : 7010231407335701 - CCP : 6310009625001000-34 - DIAMOND B : 223005939012-33 - BSIC : 020270600112
NIF : 1000166680

UNE PROMOTION EXCEPTIONNELLE POUR VOUS EN CETTE FIN D'ANNÉE,
UN MOYEN FABULEUX DE DEVENIR PARTENAIRES SUR NOS PROJETS.
A PARTIR DU 10 NOVEMBRE 2020, APPELEZ LE +228 93674845 OU PASSEZ AU SIÈGE DE LA GLOBAL TRADE
CORPORATION SA A AGOE CACAVELI POUR DES OFFRES SPÉCIALES DE PARTENARIATS SUR NOS PROJETS.
GLOBAL TRADE CORPORATION SA TOUJOURS INNOVER POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS.



Promotion
exceptionnelle
fin d'année

À PARTIR DU
**10 NOVEMBRE
2020**

PASSEZ AU SIÈGE DE LA GLOBAL TRADE CORPORATION SA À AGOE
CACAVELI POUR DES OFFRES SPÉCIALES DE PARTENARIATS SUR NOS PROJETS.



TOUJOURS INNOVER POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS

NOUS CONTACTER AU
☎ **+228 93 67 48 45**



jusqu'à
-40%
sur le
DÉDOUANEMENT
de vos **VÉHICULES**
& **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

f t y Office Togolais des Recettes - OTR

☎ **8201**

© **+228 90 99 41 01**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg